

1 Assainissement collectif

1.1 Caractéristiques générales

La commune adhère au syndicat intercommunal du bassin de L'Arbresle (SIABA) pour le service d'assainissement collectif. Elle lui délègue les compétences de collecte, de transport et de traitement.

Actuellement, l'ensemble des effluents de la commune de L'Arbresle est traité par la nouvelle station dite de L'Arbresle, mise en service le 22 décembre 2009.

1.2 Le nombre d'abonnements

En 2012 :

- 2392 abonnés en assainissement collectif ;
- 42 en assainissement non collectif.

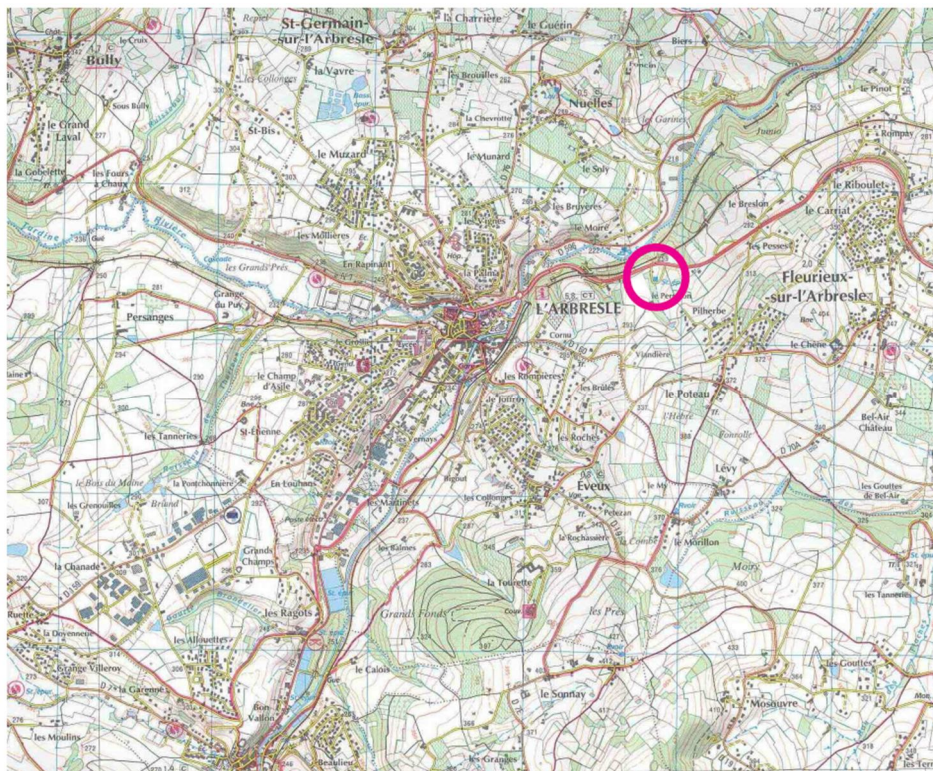
1.3 Le zonage d'assainissement

Un zonage d'assainissement a été réalisé, mais est aujourd'hui en cours de révision

2 Station d'épuration

2.1 Renseignements généraux

Station d'épuration	<u>Station</u> : l'Arbresle <u>Gestion</u> : SIABA
Historique de la station d'épuration	<u>Date de mise en service</u> : décembre 2009
Régime administratif loi sur l'eau	<u>Station</u> : autorisée <u>Arrêté</u> : n°2009/2779 en date du 4 juin 2009 <u>Avenant</u> : n°2012/1419 (substances dangereuses)
Type et traitement en place	<u>Traitement</u> : boues activées – aération prolongée Plus un traitement tertiaire (lié au paramètre phosphore)
Capacité de traitement	<u>Capacité de la station</u> : 12 400 EH <u>DBO</u> : 827 kg <u>DCO</u> : 1988 <u>Capacité actuelle de la station</u> : environ 9000 EH (chiffre sera actualisé mi-avril). Les capacités de la station ont été calculées pour une augmentation de population jusqu'en 2020.
Station intercommunale Convention de déversement	OUI 5 industriels ont une convention de déversement. D'autres conventions seront établies à l'avenir, mais aucun calendrier n'a été défini.



2.2 Fonctionnement de la station

Conformité réglementaire de la station	Conformité de la station (équipements et performances)
Dysfonctionnements	Non-conformité du réseau : beaucoup d'eaux claires parasites 3 000 000 € engagés pour restaurer/renouveler/ créer un réseau fonctionnel et aux normes.

3 Données relatives aux réseaux

3.1 Généralités

Le réseau collectif couvre la majeure partie des zones urbanisées. Quelques secteurs ne sont pas reliés : route de Tarare. Ce secteur en assainissement non collectif est caractérisé par des systèmes déficients. L'extension du réseau d'assainissement est prévue sur ce secteur à court terme.

Le réseau est en séparatif sur de larges secteurs. Des travaux sont programmés à court terme :

- poursuite de la mise en séparatif,
- réalisation d'un bassin d'orage de 900 m³ à la confluence,
- réhabilitation des réseaux en mauvais état du vieil Arbresle.

Ces travaux devraient conduire à abaisser de façon considérable les eaux parasites à l'arrivée dans la station.

Le réseau est inexistant sur les zones à dominante agricoles et naturelles des deux plateaux. Une éventuelle extension urbaine sur ces secteurs nécessiterait des investissements conséquents en réseau collectif.

4 Assainissement non collectif

La commune a transféré la compétence du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA).

45 habitations sont en assainissement non collectif sur la commune.

Le SPANC a réalisé des contrôles sur la conformité des assainissements non collectifs : 8 points noirs ont été identifiés. Cinq de ces points sont localisés rue de Paris.

5 Assainissement des eaux pluviales

La commune ne possède pas encore de zonage d'assainissement des eaux pluviales : les études sont en cours.

6 Conclusion générale

Toutes les zones de développement inscrites au PLU sont raccordées au réseau collectif. Le développement devrait permettre d'accueillir 1400 à 1760 nouveaux habitants.

La capacité de traitement de la station d'épuration ne constitue pas un facteur limitant pour le développement de l'urbanisation dans les secteurs relevant de l'assainissement collectif puisque les capacités de traitement de la station (étudiées pour les vingt prochaines années) sont largement supérieures au développement prévu sur la commune à l'échéance du PLU.